

**CONTRAT AMAP**  
**« Le Radis Noir »**  
**Année 2024**

Ce contrat est établi entre

Jeremy DARTEYRE ci-dessous dénommé **le Producteur** et

Prénom & NOM : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

ci-dessous dénommé **l'Adhérent**.

Le producteur est paysan maraîcher installé près de La Réole, à Puybarban (33190). Son exploitation « Le Jardin de Briotte » est certifiée biologique par l'organisme EcoCert.

Les 2 parties conviennent de fonctionner suivant le principe d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

**Le producteur s'engage à :**

- ✓ Fournir  un « **Petit** » panier (2 à 3 kilos) par semaine  
ou  
 un « **Grand** » panier (3 à 4 kilos) par semaine
- ✓ Etre respectueux de la Charte des AMAP (Édition Mars 2014 affichée au Radis Noir)

**L'adhérent s'engage à**

- ✓ Respecter la Charte des AMAP (Édition Mars 2014 affichée dans le local du Radis Noir)
- ✓ A régler d'avance le montant de l'achat de légumes
- ✓ Prendre, ou faire prendre, sa commande lors des livraisons prévues
- ✓ Etre à jour de sa cotisation pour l'année **2024** auprès du Café Associatif le Radis Noir (5 €).
- ✓ Aider au déchargement et permanence au moins 2 fois par an suivant planning à convenir.

Les paniers sont élaborés en fonction des saisons et peuvent connaître les aléas propres à l'agriculture. Adhérer à une AMAP c'est également accepter ces aléas et soutenir les producteurs. Les paniers qui ne pourront être livrés ne seront pas remplacés.

**Conditions de règlement :**

Le règlement se fait en chèque par mois ou par virement. L'intégralité des chèques est fournie avec le contrat.

**Il y aura 46 semaines livrées sur 52 semaines dans l'année.**

Le versement mensuel est donc de:

**51,70 EUR** pour un « **Petit panier** » (13,5€ le panier)

**67 EUR** pour un « **Grand Panier** ». (17,5€ le panier)

Les chèques datés du jour de la signature du contrat seront rédigés à l'ordre du Producteur – « Jeremy DARTEYRE » et remis en même temps que le contrat aux coordinateurs.

Le compte bancaire pour le virement est **GAEC Jardin de BRIOTTE**

FR76 1558 9335 5307 7196 7274 090 CMBRFR2BARK (Crédit Mutuel du Sud-Ouest)

**Livraisons**

Les livraisons se font sur le site du Radis Noir au 37 Bis rue Pauly à Bègles (33130) **les mardis de chaque mois entre 18h45 et 19h45.**

**Si le panier de légumes n'est pas retiré à 19h45, l'adhérent ne peut pas se faire rembourser et le panier est distribué aux adhérents présents ce jour-là.**

**Coordination**

La coordination est assurée par l'association le Radis Noir qui a nommé des coordinateurs de l'AMAP.

Les obligations des coordinateurs sont :

- ✓ Rédiger les contrats de l'AMAP et s'assurer de leur validité.
- ✓ Récupérer les chèques sans les encaisser ou les ordres de virements.
- ✓ Redistribuer les chèques du mois au producteur.

Fait à Bègles, en 2 exemplaires le : ...../...../.....

Signature de l'Adhérent

.....

Signature du Producteur

**Jérémy DARTEYRE**

Le coordinateur du contrat AMAP « Le Radis Noir » atteste avoir reçu les ..... chèques de l'adhérent ou l'ordre de virement.

Prénom, Nom & Signature du **coordinateur**

.....

